

# AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

## COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA MOIVRE A LA COOLE COMMUNE DE CHEPY

### Portant sur le projet d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme

Par arrêté communautaire n°2891 en date du 30 novembre 2022, le Président de la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chepy.

L'enquête sera ouverte du mercredi 04 janvier 2023 (ouverture à 09 h 00) au lundi 06 février 2023 inclus (clôture à 19 h00), soit trente-quatre jours consécutifs.

La révision du Plan Local d'urbanisme a pour objet de :

- prendre en compte les nouveaux textes réglementaires (lois Grenelle et loi ALUR) ;
- adapter le développement des zones d'habitat aux capacités et aux besoins de la commune ;
- tenir compte du contexte particulier de la déviation de la RN 44 ;
- rendre le document de planification compatible avec le PPRI réalisé depuis le POS ;
- tenir compte du transfert de la compétence « zones d'activités » à la Communauté de Communes ;
- revoir les besoins d'acquisition foncière et d'équipement pour redéfinir les Emplacements Réservés, lesquels étaient nombreux au POS ;
- proposer un règlement en cohérence avec les préoccupations actuelles en termes de développement durable ;
- mise en compatibilité du futur document d'urbanisme avec le SCoT en adaptant le développement des zones d'habitat,
- mise en compatibilité du futur document d'urbanisme le document avec le PPRI,
- prise en compte de la réalisation de la déviation de la RN 44,
- prise en compte du transfert de la compétence « zone d'activités » à la Communauté de communes,
- adapter les besoins d'acquisition foncière et d'équipement pour redéfinir les emplacements réservés, lesquels étaient nombreux au Plan d'occupation des Sols,

Monsieur Edoire SYGUT a été désigné commissaire enquêteur en qualité de d'ingénieur divisionnaire des travaux publics de l'Etat

Le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera déposé et consultable :

- sur le site internet de la Communauté de Communes de la Moivre à la Coole : [Enquêtes publiques - Communauté de Communes de Moivre à la Coole \(ccmoivrecoole.fr\)](http://ccmoivrecoole.fr) - Rubrique aménagement du territoire - Enquêtes Publiques - Commune de Chepy ;
- sur support papier, en Mairie de Chepy, siège de l'enquête publique consultables aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie, le mardi de 17 h 00 à 18 h 00, et le vendredi de 17 h 00 à 18 h 00 ;
- sur support papier, à la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi de 14 h 00 à 17 h 00 ;
- sur un poste informatique, à la Communauté de communes de la Moivre à la Coole, aux jours et heures habituels d'ouverture au public, le mardi de 9 h 00 à 12 h 00 et le jeudi de 14 h 00 à 17 h 00 ;

Un dossier comprenant les informations environnementales se rapportant au projet de révision Plan Local d'Urbanisme est consultable au siège de la Communauté de communes et en mairie.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et :

- consigner ses observations ou propositions sur le registre de l'enquête au siège de la Communauté de communes sis 4 grande rue à Saint-Germain-La-Ville (51240) ou en mairie de Chepy, 20 Rue Saint-Jean, à Chepy (51240) ;
- formuler ses observations par voie postale au commissaire-enquêteur à l'adresse de la mairie de Chepy 20 Rue Saint-Jean, 51240 Chepy (51240) ;
- formuler ses observations ou propositions par courriel transmis au commissaire-enquêteur à l'adresse électronique suivante : [urba\\_log@ccmoivrecoole.fr](mailto:urba_log@ccmoivrecoole.fr), pendant toute la durée de l'enquête ;

Le commissaire enquêteur recevra à la Mairie de Chepy :

- Mercredi 04 janvier 2023 de 09 h 00 à 12 h 00 ;
- Samedi 21 janvier 2023 de 09 h 00 à 12 h 00 ;
- Lundi 06 février 2023 de 16 h 00 à 19 h 00 ;

A l'issue de l'enquête publique, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an au siège de la Communauté de communes et à la mairie de Chepy.

Le dossier d'élaboration du Plan Local d'Urbanisme sera éventuellement complété des avis joints au dossier avant approbation.

Au terme de cette enquête, le conseil communautaire approuvera après avis du conseil municipal, le Plan Local d'Urbanisme par délibération.

Pour toutes informations complémentaires, merci de contacter Monsieur Jérôme ROUSSINET, Maire de la commune de Chepy au 06 19 87 13 04.

Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique auprès du Maire.